

**DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

Délibération n° 2024-021 CR du 25 avril 2024

[Avis] Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) Laboratoires 2022-2025

VU l'article L712-6-1 du code de l'Éducation

VU les statuts de l'université d'Orléans

Exposé de l'avis :

La Commission Recherche approuve à l'unanimité les 24 Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) 2022-2025 des laboratoires de recherche qui sont mis à disposition du personnel de l'Université d'Orléans sur l'intranet de l'établissement.

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	37

Quorum :	19
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
Total :	23

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 14/05/2024

La Présidente du Conseil Académique



Caroline ANDREAZZA

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.